

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 03
VOTANTS : 26

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France et GUILLAUMEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PAITIER Christophe, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LODÉ Alexandre*).

ABSENTS : Mmes FAURY Marion et NIAUDET Danielle et M. PELÉ Martin.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme DUBOURG Yolande et M. REKIS Bruno.

OBJET : *Convention de partenariat entre l'Association La Rive aux Barges et la Ville de Blain*

N° 2022 / 06 / 16

L'Association LA RIVE AUX BARGES a pour objet de coordonner, organiser, assister et promouvoir la culture de proximité sur le territoire isolé et la valorisation du patrimoine fluvial et de son environnement. Dans le cadre du Festival LA RIVE AUX BARGES, opération culturelle initiée par l'association PRODUCTRICE LA RIVE AUX BARGES, une escale sur la commune de Blain est intégrée au programme. À cet effet, une participation financière auprès de la Ville de Blain est demandée.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Culture, Tourisme, Relations internationales et Communication du 8 juin 2022 ;

Vu la note de synthèse et le projet de convention, adressés à l'ensemble de conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat convention de partenariat entre l'Association La Rive aux Barges et la Ville de Blain ;*
- d'autoriser Monsieur Maire ou son représentant à signer ladite convention.*

Les Secrétaires de séance,

Mme Yolande DUBOURG

M. Bruno REKIS

Extrait certifié conforme,
Fait, affiché en Mairie de BLAIN et mis en
ligne le 4 juillet 2022,
Le Maire,
Jean-Michel BUF

